FICHE D'AIDE POUR DECLARER LA TAXE DE SEJOUR

<u>Cas n°1</u> : vous n'avez reçu <u>AUCUN</u> vacancier durant la période concernée, cliquez directement sur « DECLARER » en bas de la page sans rien remplir d'autre.

Cas n°2 : Vous avez reçu des vacanciers, suivez les étapes décrites ci-dessous.

Nous vous demandons désormais de renseigner les informations <u>séjour par séjour</u>, ce qui signifie **qu'une ligne = un séjour**. Au départ, vous n'avez qu'une seule ligne qui s'affiche et c'est normal ! Les autres apparaîtront par la suite, patience ☺.

<u>Cas n°3:</u> Vous avez un séjour qui est à cheval sur 2 mois. Remplissez les dates de l'entièreté du séjour normalement. L'interface détectera automatiquement et répartira les nuitées en fonction des mois concernés. <u>Vous n'avez plus de découpage à faire</u>.

Suivez les 4 étapes ci-dessous pour faire votre déclaration correctement:

Étape 1 : Si la location passe par une plateforme, descendez le menu déroulant et sélectionnez le nom de la plateforme en question. Si la location est du direct, laissez la case blanche comme elle est au départ.

Remarque : Si la plateforme encaisse le séjour, elle collecte pour votre compte hébergeur la taxe de séjour. Par contre, si elle ne vous sert que de « vitrine », c'est à vous d'encaisser la taxe de séjour donc la location est du direct. Le très bon exemple est la plateforme Leboncoin. Vous pouvez l'utiliser en « vitrine » ou en centrale de réservation.



Étape 2 : Renseignez les dates début et fin du séjour à l'aide du petit calendrier.

Le nombre de nuits se calculera automatiquement ! Vous n'avez aucun calcul à faire.

<u>Remarque</u> : lors de son affichage, le calendrier se met automatiquement à la date du jour. Soyez vigilants au moment de la saisie et contrôler que vous êtes sur le bon mois, sinon le nombre de nuits sera faux et donc la taxe de séjour aussi. Mais pas d'inquiétude si cela vous arrive, vous devriez vous en rendre compte assez rapidement au vu de la somme qui va s'afficher ©.

DÉCLARATION JANVIER 2021											
Plateforme	Début	Fin				Nb d'a	re ssujettis	Nbre d'exonérés TSU TOTAI			
Airbnb 🗸	01/01/2021	jj/mm/	aaaa						1.00		0
0	nombre de nuits : NaN	O jan	vier 2	021	•	0			C		
		LM	M J	V 1	s 2	D 3	JANVIER 2	2021 - TOTAL À REV	ERSER		0
		4 5	6	7 8	9	10					_
		11 12	13 1	4 15	16	17	letour				
		18 19	20 2	1 22	23	24					
HEBERGEMENTS CLAS	SÉS : la taxe de séjour e	s 25 26	27 2	8 29	30	31	arif fixe (\in) :				

Étape 3 : Continuez à renseigner les informations demandées concernant le séjour :

Pour rappel :

- Nombre d'occupants = nombre d'adultes + d'enfants (Concerne uniquement les meublés non-classés)
- **Nombre d'assujettis =** nombre d'adultes (18 ans et +)
- **Nombre d'exonérés =** nombre d'enfants (-18 ans)

Allez, c'est presque fini ... courage ;)

Étape 4 : validez la ligne en cliquant sur la petite puce au bout de celle-ci- :

DÉCLARATION JANVIER 2021											
Plateforme		Début		Fin		Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL		
Airbnb	~	01/01/2021 nombre de nui	t s : 1	02/01/2021 nuitées taxée	D s : 4	4	0	1.00 €		•)
JANVIER 2021 - TOTAL À REVERS								ERSER		0	

Cette action fera apparaitre une deuxième ligne.

- Vous avez plusieurs séjours à renseigner ? répétez les étapes 1 à 4 autant de fois que de séjour.
- □ Vous avez fait une erreur de saisie après avoir validé la ligne ? faites les

modifications nécessaires et cliquez sur l'icône qui apparait au bout de la ligne.

Etape 5 : Une fois que vous avez tout terminé, cliquez sur le bouton « Déclarer » en bas de la page.

Informations complémentaires :

- La taxe de séjour se calcule automatiquement et s'affiche en bout de ligne
 « TSU » dès lors que vous avez renseigné toutes les informations du séjour.
- Elle se calcule en fonction de si votre hébergement est classé (tarif fixe) ou pas (taux variable à 5,5% appliqué). Vous devez retrouver le même résultat que ce que vous avez facturé à vos vacanciers.
- Seuls les montants collectés en DIRECT s'additionnent sur la ligne " MOIS XXX 2021 TOTAL A REVERSER". Les montants collectés par les plateformes sont notés à titre indicatif mais n'apparaissent pas dans le total final. Si c'est le cas, c'est qu'il y a eu une erreur de saisie.

J'espère que ce petit tutoriel vous aidera à procéder à votre déclaration de la taxe de séjour en toute simplicité.

Dans le cas où ces explications ne suffisent pas, n'hésitez pas à me contacter par mail <u>taxe.sejour@cc-kaysersberg.com</u> ou par téléphone au 03 89 71 76 88. En cas d'absence, laissez-moi un message je vous rappelerai.

Elise